



Foire aux questions

Q : Comment a-t-on établi les critères d'accréditation?

R : Le Conseil d'accréditation des chambres du Canada (CACC), une équipe dévouée de représentants de tous les paliers du réseau des chambres, a défini les activités centrales d'une chambre et les exigences auxquelles satisfaire dans chacune de ces activités pour obtenir l'accréditation. Grâce à un processus de raffinement, qui s'est étalé sur plus de trois ans, on a élaboré la présente grille d'exigences.

Q : Est-il possible que les exigences pour obtenir une accréditation soient modifiées?

R : Oui, cela est possible. Le processus doit être assez souple pour qu'on puisse s'adapter aux changements survenant dans le monde des affaires. Le CACC révisera périodiquement les exigences afin de s'assurer qu'elles demeurent pertinentes et réalistes. Nous communiquerons toutes modifications aux chambres et les afficherons sur le site Web du réseau des chambres, www.chamber.ca.

Q : Fort bien, notre chambre est accréditée. Et alors?

R : Vous devriez mettre en évidence votre sceau d'accréditation auprès de l'ensemble de votre collectivité, c'est-à-dire auprès de vos membres, actuels et potentiels, et du public en général. Vous avez acquis le droit de vous vanter. Pourquoi vous en priver?

Vos membres, actuels et potentiels, sont dorénavant assurés que vous avez en place des processus et des pratiques en affaires conformes aux normes d'accréditation nationales dans les secteurs clés de la structure organisationnelle et de l'administration; des services et programmes offerts aux membres; et des politiques et de la défense d'intérêts. En plus de ces secteurs, les chambres de commerce accréditées avec distinction disposeront aussi de processus de gouvernance et de planification stratégique.

Q : En tant que chambre de commerce accréditée, quels outils mettez-vous à ma disposition?

R : Le site Web du réseau des chambres propose une foule d'outils qui vous aideront à faire connaître votre nouveau statut. Mentionnons, entre autres, un communiqué de presse, une lettre à vos membres, une mention de votre chambre dans le site et, plus important encore, le droit de vous servir du sceau d'accréditation.

Q : Pourquoi ma chambre de commerce devrait-elle se plier à ce processus?

R : Les chambres de commerce nous ont confié qu'il y a une concurrence accrue dans le marché du recrutement de membres. Les membres potentiels posent de plus en plus de questions avant de payer une cotisation. L'accréditation permet d'affirmer haut et fort aux membres potentiels que votre organisme est bien géré et qu'il fonctionne selon des principes d'affaires reconnus. Elle définit ce que sont vos activités fondamentales et ce qui vous distingue de vos concurrents.

Q : Pourquoi y a-t-il des secteurs obligatoires pour obtenir une accréditation?

R : Au fil des rencontres, des discussions et du projet pilote, nous nous sommes rendus compte que si vous n'êtes pas activement engagé dans ces trois activités fondamentales, votre chambre de commerce n'en est probablement pas une. Les politiques et la défense d'intérêts a été le premier secteur à être défini comme propre aux chambres de commerce. Au pays, il n'existe aucun autre organisme que les chambres de commerce qui fasse le travail en matière de politiques et de défense d'intérêts, au profit des entreprises. Nul autre, non plus, qui fasse pression pour le compte des entreprises, par le biais de son système à trois volets, fondé sur un processus de mise en place de politiques officiel. Les services et programmes offerts aux membres: si votre chambre ne se préoccupe pas de servir ses membres, grâce à des rencontres après les heures de travail, des colloques sur les affaires ou autres, que faites-vous alors? Le secteur structure organisationnelle et administration est celui qui démontre que votre chambre a bien en place les processus reflétant les pratiques courantes en affaires; si vous n'êtes pas en mesure de prouver que vous dirigez une entreprise saine, pourquoi voudriez-vous que d'autres entreprises deviennent membres de votre chambre?

Q : Combien en coûte-t-il pour être une chambre accréditée?

R : Le coût de l'accréditation est fondé sur les mêmes critères qu'on utilise pour déterminer votre accréditation en tant que chambre de petite, moyenne ou grande taille.

Bien sûr, une bonne partie des coûts sera attribuable à votre engagement dans le processus. Il est évident que, pour obtenir l'accréditation, il vous faudra mobiliser un

certain nombre de ressources humaines qui devront constituer votre demande. Le processus d'accréditation n'est pas facile. Mais tout ce qui en vaut la peine, mérite qu'on s'attelle à la tâche. Pas vrai?

Q : Qu'est-ce que cela signifie si votre chambre n'est pas accréditée sur le champ?

R : Le CACC sait que toutes les chambres ne pourront obtenir leur accréditation sur le champ. Mais il faut bien commencer quelque part. Nous n'avons pas fixé des critères déraisonnablement élevés. Les chambres bien gérées et centrées sur leurs objectifs obtiendront probablement leur accréditation plus vite. Par ailleurs, cette façon de fonctionner donne à toutes les chambres l'occasion de se dépasser pour atteindre un but.

Le statut de chambre accréditée bénéficie d'abord et avant tout à votre organisme et à vos membres, actuels et potentiels. Et grâce à ce processus, tout le réseau y gagnera puisque de plus en plus de chambres de commerce se feront accréditer et seront reconnues comme faisant partie du réseau unique que nous formons, d'un bout à l'autre du pays.

Q : Comment m'y prendre pour « vendre » l'idée d'accréditation à mon conseil d'administration?

R : Nous avons élaboré une présentation PowerPoint précisément pour que vous y parveniez! Nous savons que ce processus exigera que vous et(ou) quelques membres de votre personnel y consacriez du temps, mettant de côté les tâches quotidiennes. Nous vous aiderons à démontrer que le temps consacré à autre chose en vaut la peine. Vous pouvez obtenir de l'aide supplémentaire auprès votre chambre provinciale, régionale, territoriale, ou nationale.

Q : Comment puis-je utiliser le sceau d'accréditation?

R : Nous vous invitons à le mettre bien en évidence partout! Insérez-le dans votre papier en-tête, si vous avez suffisamment d'espace et sur votre site Internet. Et pourquoi ne l'ajouteriez-vous pas à vos certificats de membres, bulletins d'information, babillards, affichages et dépliants? Il y a probablement une foule d'endroits où vous pouvez le mettre. Vous en avez le droit : ne vous en privez surtout pas!